La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1 € de don au patrimoine = 21 € de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

Contacts

FONDATION DU PATRIMOINE

Limousin
80, avenue Baudin
87000 Limoges
05 55 08 17 52
limousin@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur

MAIRIE DE LIMOGES

1 square Jacques-Chirac
87000 Limoges
05 55 45 49 49
https://www.limoges.fr/

FONDATION DU PATRIMOINE

Je donne !

Pour la restauration de

l'Hôtel de Ville de Limoges

LIMOGES (87000)



Retrouvez tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Donnons un avenir à l'Hôtel de Ville de Limoges

LE PROJET

Le 17 octobre 2026, un incendie a gravement touché cet édifice construit entre 1879 et 1883. Une grande partie du bâtiment a été détruite. **L'urgence est désormais de préserver les parties encore intactes et de sauvegarder les éléments qui peuvent l'être.** Sous la supervision de la DRAC, la mise en sécurité et la protection des parties encore intactes sont en cours et constituent les premières étapes indispensables à la sauvegarde du bâtiment.

Chaque jour compte pour éviter que les dégâts ne s'aggravent et pour préparer la renaissance de ce lieu profondément lié à l'histoire de Limoges.

LE LIEU ET SON HISTOIRE

Limoges est labellisée Ville d'art et d'histoire, une reconnaissance de la richesse de son patrimoine. L'histoire de son Hôtel de Ville commence en 1875, grâce au legs d'Alfred Fournier, un riche propriétaire limougeaud, dont le buste sculpté se trouvait dans le hall d'entrée. En 1877, la population est appelée à participer au choix de l'emplacement du futur édifice. Un concours d'architecte est ensuite organisé. Parmi les 27 projets reçus, celui de l'architecte parisien Alfred Leclerc est retenu. Le coût du projet dépassant le legs, certains ornements prévus à l'origine n'ont pas pu être réalisés. En 1893, une fontaine est édifiée sur la place.

LA MOBILISATION

Face à l'ampleur du sinistre, la Fondation du patrimoine se mobilise rapidement aux côtés de la Ville de Limoges. La collecte offre à chacun la possibilité de prendre part à cette action urgente, aux côtés des acteurs locaux engagés pour préserver le bâtiment. Les dons contribueront à protéger les parties qui peuvent encore l'être et à préparer la reconstruction de ce lieu essentiel à la mémoire de Limoges.

Ensemble, donnons un avenir à l'Hôtel de Ville et transmettons-le aux générations futures.

Montant des travaux	**À déterminer**
Objectif de collecte	**1 000 000 €**
Début des travaux	**À déterminer**

Crédit photos © Mairie de Limoges







Bulletin de don

Oui, je fais un don pour aider la restauration de l'Hôtel de Ville de Limoges

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/33117

ou en flashant le QR code ci-contre.

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à Fondation du patrimoine, Limousin, BP 70289, 75867 PDC Paris 18, accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
l'Hôtel de Ville de Limoges

Le montant de mon don est de

☐ 80 € ☐ 150 € ☐ 250 € ☐ 500 € ☐ _____ €

Raison sociale* : _____

Forme juridique* : _____ SIREN* : _ _ _ _ _ _ _ _ _

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

E-mail : _____

*Informations obligatoires pour les entreprises

Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'**impôt sur le revenu**	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66 % du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'**impôt sur la fortune immobilière**	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'**impôt sur les sociétés**	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60 % du montant du don jusqu'à 2 M€ et de 40 % au-delà, dans la limite de 20 000 € ou 5‰ du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐